

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 88 (1991)
Heft: 6

Rubrik: Courier des lecteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COURRIER DES LECTEURS

Monsieur le rédacteur du *Bulletin apicole romand*

Yverdon, le 27 avril 1991

Monsieur,

Le 27 avril 1991, aucun petit mot n'a paru dans le *Bulletin* suite à la nomination de M. Jean-Paul Cochard à la présidence de la Société suisse d'apiculture à Lucerne, le 17 novembre 1990.

Je pense que la totalité des membres de la SAR devrait en être informée, car c'est sauf erreur le deuxième Romand à remplir cette fonction après M. Bovet dans les années cinquante.

Je veux croire que cet oubli n'est pas intentionnel.

Je vous prie de rectifier cet oubli dans le *Bulletin* de juin.

Avec mes respectueuses salutations.

A. Savary

N. B. Je viens d'apprendre que l'intervention de M. Cochard en faveur de l'Apistan a été couronnée de succès.

Le rédacteur:

Il s'agit effectivement d'un oubli, mais je pense qu'il ne faut pas oublier non plus les actions des différents membres du comité de la FSSA, car avec le nouveau règlement, il est clairement indiqué à l'article 5, concernant la composition du comité, que le président est nommé à tour de rôle par les sociétés nationales pour une période de quatre ans.

Donc, avec nos amis du Tessin, chaque région aura à tour de rôle son président.



Fig. 4: Essais comparatifs à 3 dosages sous 11 tunnels sur une superficie de $30 \times 5 \times 2,8$ m de colza en fleur.



Fig. 6: Butineuse sur les dernières fleurs. Lors des essais 1987-1988, nous avons reconnu pour la première fois l'importance des arbres fruitiers en fleurs comme sources de pollen.



Fig. 3: Malformations de nymphes après une application d'Insegar contraire aux prescriptions, sur des pommiers en fleur. Parmi les 16 cellules désoperculées, découpées d'un rayon à couvain, 13 font voir des têtes de nymphe avec des fauilles au bord intérieur de l'œil à facettes. Dans la partie agrandie, ces fauilles blanches sont clairement visibles.